

ECHANGES MATRIMONIAUX EN MILIEU URBAIN (*)

par

Yvan LEPAGE

Laboratoire d'Anthropologie, Prof. Fr. Twisselmann,
Université Libre de Bruxelles

1. Introduction

Les registres d'état civil s'avèrent être d'excellentes sources pour l'étude de l'interaction sociale au sein des communautés car ils offrent un ensemble de données uniformes dans le temps et dans l'espace. Quels sont, en milieu urbain, les obstacles qui s'opposent à la fluidité des communications entre les hommes? Quelles que soient les caractéristiques de la ville, c'est la pratique matrimoniale des populations urbaines qui retient toute notre attention. Nous avons gardé la même méthode d'approche qu'en milieu rural (LEPAGE, 1976). Toutefois, l'échantillonnage présente des différences. Alors que, dans les communes rurales, il avait été possible d'enregistrer systématiquement les actes de mariage sur des périodes dépassant le siècle, l'entreprise s'est avérée hors mesure dans une commune urbaine. C'est pourquoi l'étude exploratoire a été limitée à quelques années : 1945, 1956, 1965 et 1972. Une incursion dans un tout autre contexte historique a été réalisée en observant l'année 1916. La commune qui a fait l'objet de cette investigation est Etterbeek, située dans l'agglomération bruxelloise (Fig. 1).

2. Les données

L'analyse a porté sur l'ensemble des mariages contractés à Etterbeek au cours de ces 5 années. Leur nombre s'élève à 1.583, soit une moyenne annuelle de 316,6. Le tableau 1 reproduit le nombre d'actes de mariage enregistrés par année ainsi que le total et la proportion de jeunes filles se

(*) Communication présentée le 25 octobre 1976.



FIG. 1. — Découpage communal de l'arrondissement de Bruxelles.

TABLEAU I

Nombre d'actes de mariage par année

Années	Nb. d'actes de mariage	dont jeunes filles domiciliées à Etterbeek	soit en %
1916	142	133	93.66
1945	417	383	91.84
1956	350	314	89.71
1965	338	304	89.94
1972	336	306	91.07
Total	1.583	1.440	90.96

mariant là où elles sont domiciliées. La cérémonie nuptiale se déroule, tout comme en milieu rural, principalement dans la commune de résidence de la jeune fille.

Les caractéristiques exploitées pour cette étude sont :

- l'année de célébration du mariage,
- les lieux de naissance des futurs conjoints,
- les lieux de résidence des futurs époux au moment du mariage.

Pour chacun des couples, il a été calculé la distance séparant les domiciles au moment du mariage et celle séparant les lieux de naissance.

Etterbeek est une commune urbaine dont les effectifs de la population s'élèvent à 48.665 en 1974 dont 16,68 % d'étrangers. La densité de peuplement s'établit à 154,23 habitants à l'hectare. Ce taux est un des plus élevés des localités constituant l'agglomération bruxelloise.

3. Distance séparant les domiciles des futurs conjoints

Le territoire national se trouve découpé en régions. Ce sont la région francophone, la région germanophone, la région néerlandophone et la région bruxelloise. Quoique qualifiées linguistiquement, ces régions n'arborent pas une homogénéité ethnique. De fortes minorités francophones existent localement réparties sur le territoire néerlandophone. La région bruxelloise est officiellement bilingue. Les recensements généraux de la population gardent un mutisme total en ce domaine. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'aborder ce problème sous l'angle de l'appartenance linguistique des populations.

La sériation domiciliaire des mariages a été établie en 5 catégories dont un des conjoints est domicilié à Etterbeek et l'autre :

- A — à Etterbeek,
- B — dans une autre commune de l'arrondissement de Bruxelles,
- C — dans la région néerlandophone du pays,
- D — dans la partie francophone du pays,
- E — à l'étranger.

La région germanophone n'a pas été retenue car aucun cas n'a été enregistré. Le tableau 2 reprend les valeurs absolues et relatives respectives de ces catégories d'unions.

Les unions entre autochtones sont globalement les plus importantes. Cette constatation mérite des nuances. Si c'est sans conteste le cas en

TABLEAU 2

Distances séparant les domiciles des futurs époux

Années	A		B		C		D		E		Total
	nb.	%	nb.	%	nb.	%	nb.	%	nb.	%	
1916	75	52.81	49	34.51	4	2.81	6	4.23	8	5.64	142
1945	128	30.69	143	34.30	36	8.63	36	8.63	74	17.75	417
1956	131	37.42	132	37.71	45	12.86	33	9.43	9	2.58	350
1965	147	43.49	140	41.42	17	5.03	20	5.92	14	4.14	338
1972	157	46.73	111	33.04	36	10.71	22	6.55	10	2.97	336
Total	638	40.30	575	36.32	138	8.72	117	7.39	115	7.27	1583

1916, ce ne l'est plus dans les années qui suivent la seconde guerre mondiale où ce type d'unions enregistre son taux le plus bas (30,69 %). Cette désaffection pour cette catégorie de mariage ne s'est pas maintenue indéfiniment, au contraire la tendance générale se traduit par un retour progressif d'unions entre autochtones. Ce taux atteint 46,73 % des unions en 1972.

Les unions entre jeunes gens domiciliés dans l'arrondissement de Bruxelles ont une fréquence proche de celle des mariages contractés entre personnes domiciliées à Etterbeek. Les taux enregistrés sont relativement constants et les écarts qui se dessinent sont de faible ampleur. L'ensemble des unions de ces deux catégories voisine les 80 %. L'année 1945 se distingue par le plus faible pourcentage (64,99 %).

A l'intérieur de l'arrondissement de Bruxelles, les populations de toutes les communes ne participent pas avec la même intensité aux échanges matrimoniaux. La sélection des communes impliquées dans les choix matrimoniaux célébrés à Etterbeek témoigne d'une grande constance tant dans le temps que dans l'espace et qu'en intensité. Les orientations directionnelles s'établissent concentriquement à la commune. Il se dessine une légère extension des aires d'échanges matrimoniaux vers les communes le plus récemment urbanisées de la périphérie est et sud-est de l'agglomération bruxelloise. Le tableau 3 reprend pour les cinq années étudiées le détail, en valeurs absolues et relatives par commune de l'arrondissement de Bruxelles, des échanges matrimoniaux avec les ressortissants d'Etterbeek.

TABLEAU 3

Echanges matrimoniaux à l'intérieur de l'arrondissement de Bruxelles

Communes de l'arrondissement	1916		1947		1956		1965		1972	
	nb.	%								
Anderlecht	1	0.70	8	1.91	4	1.14	1	0.30	5	1.48
Auderghem	4	2.81	4	0.95	12	3.43	9	2.68	5	1.48
Berchem-St-Agathe	—	—	—	—	1	0.28	—	—	—	—
Bruxelles	5	3.52	30	7.19	18	5.14	23	6.85	19	5.65
Etterbeek	75	52.81	128	30.69	131	37.42	147	43.49	157	46.73
Evere	—	—	1	0.23	1	0.28	5	1.49	3	0.89
Forest	3	2.11	6	1.43	4	1.14	9	2.68	1	0.29
Ganshoren	—	—	—	—	2	0.57	—	—	—	—
Ixelles	21	14.78	22	5.27	22	6.28	31	9.27	25	7.44
Jette	1	0.70	2	0.47	2	0.57	5	1.49	3	0.89
Koekelberg	—	—	—	—	1	0.28	3	0.89	—	—
Molenbeek-St-Jean	2	1.41	4	0.95	6	1.71	1	0.30	2	0.59
St-Gilles	1	0.70	9	2.15	8	2.28	8	2.38	7	2.08
St-Josse	3	2.11	6	1.43	1	0.28	4	1.19	2	0.59
Schaerbeek	3	2.11	24	5.76	10	2.85	13	3.87	14	4.16
Uccle	—	—	9	2.15	10	2.85	8	2.38	10	2.98
Watermael	—	—	3	0.71	4	1.14	3	0.89	4	1.19
Woluwe-St-Lambert	4	2.81	10	2.39	6	1.71	13	3.87	8	2.38
Woluwe-St-Pierre	1	0.70	5	1.19	10	2.85	4	1.19	3	0.89
Total	124	87.32	271	64.99	263	75.14	287	85.41	268	79.76

A la lecture de ce tableau, il apparaît que quelques communes entretiennent des liens privilégiés avec Etterbeek. Ce sont en ordre décroissant : Ixelles, Bruxelles, Schaerbeek et, dans une moindre mesure, Woluwe-Saint-Lambert et Uccle. Les sujets des communes situées à l'ouest de l'agglomération ne se marient qu'exceptionnellement avec des Etterbeekois.

Les unions entre jeunes gens dont l'un est domicilié dans la partie néerlandophone du pays sont légèrement plus nombreuses que celles dont un des futurs époux est domicilié dans la partie francophone du pays. La différence n'est pas significative. Ces deux types d'union ont fluctué dans le temps. Celles concernant la partie néerlandophone du pays ont oscillé en dents de scie et se sont trouvées dépassées en nombre par les ressortissants francophones en 1945 et 1956. Les fluctuations enregistrées par ces deux catégories de mariage ne prêtent pas à l'af-

firmation de tendances particulières. Chacun de ces groupes ne rassemble pas 9 unions sur 100.

Les mariages avec des personnes résidant à l'étranger sont tout aussi nombreux que ceux impliquant les ressortissants wallons. L'importance de cette catégorie d'unions est uniquement due à l'année 1945 où 17,75 % des mariages étaient de ce type. En période normale ces unions enregistrent des taux oscillant entre 2 et 4 %. En 1945, ces étrangers provenaient essentiellement du Canada, des Etats-Unis d'Amérique du Nord et de Grande-Bretagne ; pour les autres années, ces personnes sont issues de France, d'Italie et de Hollande.

4. Distance séparant les lieux de naissance

Si la très grande majorité des jeunes gens se marient avec une personne qui habite la même localité qu'eux, ou tout au moins une localité située dans le même arrondissement administratif, les personnes qui habitent aussi près les unes des autres ne sont pas nées là où elles se sont rencontrées. Leur domicile est déjà le résultat de déplacements effectués par leurs parents ou par elles-mêmes. Si le lieu de naissance peut être dans certains cas lié à des circonstances fortuites, il n'en reste pas moins un élément caractéristique des origines géographiques de chacun.

La classification des différents types d'unions s'inspire de la précédente. On trouve les catégories suivantes :

- A — les deux jeunes gens natifs de la même commune,
- B — les deux jeunes gens natifs de deux communes du même arrondissement administratif,
- C — les deux jeunes gens natifs de deux arrondissements administratifs différents mais de même unité régionale,
- D — les deux jeunes gens natifs de deux arrondissements administratifs différents et d'unités régionales différentes,
- E — un des conjoints au moins est né à l'étranger.

Les résultats du classement des mariages sont présentés dans le tableau 4.

Nous rencontrons à Etterbeek moins de 1 union sur 10 rassemblant deux natifs de la même commune. Il n'est pas exclu que la distinction communale sous-estime la réalité par le fait que les mères n'accouchent pas systématiquement dans leur commune de résidence. Cet aspect du

TABLEAU 4

Distances séparant les lieux de naissance des futurs conjoints

Années	A		B		C		D		E		Total
	nb.	%	nb.	%	nb.	%	nb.	%	nb.	%	
1916	24	16.90	41	28.87	9	6.33	50	35.20	18	12.70	142
1945	27	6.47	83	19.90	35	8.39	155	37.17	117	28.07	417
1956	34	9.71	82	23.42	33	9.43	144	41.15	57	16.29	350
1965	25	7.39	98	28.99	31	9.17	101	29.88	83	24.57	338
1972	26	7.73	88	26.19	16	4.75	115	34.26	91	27.07	336
Total	136	8.59	392	24.76	124	7.83	565	35.69	366	23.13	1583

problème pénalise l'interprétation de l'homogamie urbaine sur base du découpage administratif communal et simultanément surestime la mobilité des populations urbaines. Pour résoudre ce problème, il faudrait connaître le lieu de résidence des parents au moment de la naissance de leurs enfants. Ces renseignements ne figurent pas dans les actes de mariage à l'état civil.

A l'exception des années 1945 et 1956, plus d'un quart des unions est constitué par des natifs de deux communes du même arrondissement administratif. Si nous totalisons les unions de la première et de la seconde catégorie, 1/3 des unions rassemble des jeunes gens issus du même arrondissement administratif.

Le monde urbain offre l'image d'un brassage de populations interrégional. Pour les 2/3 restants, moins d'un mariage sur 10 est le lieu de rencontre de personnes originaires de la même unité régionale ; pour environ 4 mariages sur 10, les jeunes époux sont issus de deux régions différentes et les 2/10 restants impliquent des étrangers.

Les unions interrégionales ont subi des fluctuations se traduisant par un accroissement des unions entre natifs de l'agglomération bruxelloise et de la partie francophone du pays. Corrélativement, on enregistre une diminution des unions entre ressortissants de la partie néerlandophone du pays et de l'agglomération bruxelloise. Les mariages entre personnes natives de la partie francophone et néerlandophone du pays sont restés proportionnellement stables tout en marquant un léger fléchissement en 1965. Le tableau 5 reprend, pour les 5 années considérées, l'évolution des assortiments matrimoniaux interrégionaux.

TABLEAU 5

Assortiments matrimoniaux interrégionaux

Assortiments interrégionaux	1916		1945		1956		1965		1972	
	nb.	%								
Bruxelles/ Flandre	18	36.00	55	35.48	49	34.02	37	36.63	30	26.09
Bruxelles/ Wallonie	16	32.00	71	45.80	67	46.52	49	48.51	65	56.52
Flandre/ Wallonie	16	32.00	29	18.72	28	19.46	15	14.86	20	17.39
Total	50	100.00	155	100.00	144	100.00	101	100.00	115	100.00

Toutes les provinces néerlandophones ne contribuent pas au peuplement de l'agglomération bruxelloise. Les néerlandophones sont principalement issus des provinces d'Anvers et de Flandre orientale ainsi que de l'arrondissement de Louvain. Leurs arrivées sont constantes. Ceux issus de l'arrondissement de Hal-Vilvorde et de la province de Limbourg n'entrent qu'épisodiquement en considération et ceux de Flandre occidentale ne sont intervenus massivement qu'à la sortie de la seconde guerre mondiale en 1945.

Les francophones proviennent principalement de la province du Hainaut et secondairement de la province de Liège. Les apports de la province de Namur et de l'arrondissement de Nivelles restent stationnaires. La contribution des populations de la province de Luxembourg est sporadique et peu importante.

Les unions impliquant au moins un étranger ne cessent de croître. Les lendemains de la seconde guerre mondiale se sont soldés par une flambée d'unions entre non Belges et Belges. Les nationalités remportant le plus de suffrages étaient constituées par l'anglaise, l'américaine (U.S.A.) et la canadienne. Par contre au cours des années 1956, 1965 et 1972, les nationalités européennes prédominent. Ce sont la française, l'italienne, la néerlandaise et l'espagnole. En 1972, les unions entre non Belges apparaissent plus fréquentes, soulignant ainsi l'évolution du peuplement de cette commune urbaine.

5. Conclusions

Bien que l'étude soit limitée à quelques années d'observation, il apparaît des tendances très marquées, éclaircissant nos connaissances sur la pratique matrimoniale des populations urbaines. L'existence de barrières à l'intérieur de la zone urbanisée est perçue par l'apparition d'espaces ignorés par les populations observées. Toutefois le découpage administratif des communes ne permet pas de les délimiter avec précision. La ville présente l'image d'un vaste brassage de populations. Ces mélanges fluctuent en fonction des caractéristiques économiques des différentes régions du pays et en fonction de l'histoire du peuplement de la ville.

Tout comme en milieu rural, les populations urbaines choisissent leur conjoint dans un espace géographique réduit et ceci démontre le peu de différence dans le comportement des populations. Les paramètres mis en évidence par l'observation de l'année 1916 laissent suggérer une constance dans l'attitude devant la vie des populations, même en période perturbée.

BIBLIOGRAPHIE

- BOSSARD, J. H. S.
1932 Residential propinquity as a factor in marriage selection.
Am. J. Sociology, **38** : 219-224.
- DODINVAL, P.
1973 Distribution of matrimonial migration in Belgium.
Human Heredity, **23** : 59-68.
- ELLSWORTH, J. S.
1948 The relationships of population density to residential propinquity.
Am. social Rev., **13** : 444-448.
- GIRARD, A.
1964 *Le choix du conjoint*.
Paris, P.U.F., 201 p.
- HENRION, C. et E. LAMBRECHTS.
1968 *Le mariage en Belgique*.
Bruxelles, E.V.O., 259 p.
- LEPAGE, Y.
1976 Aires préférentielles d'échanges matrimoniaux aux XIX^e et XX^e siècles : Bassily.
Bull. Soc. roy. belge Anthropol. Préhist., **87** : 103-115.

ROUSSEL, L.

1975 *Le mariage dans la société française.*
Paris, P.U.F., 407 p.

SEGALEN, M. et A. JACQUARD.

1971 Choix du conjoint et homogamie.
Population, **26** : 487-498.

1973 Isolement sociologique et isolement génétique.
Population, **28** : 551-570.

SUTTER, J.

1958 L'évolution de la distance séparant le domicile des futurs époux.
Population, **13** : 227-258.

SUTTER, J et L. TABAH.

1955 L'évolution de deux isolats de deux départements français : Loir-et-Cher et Finistère.
Population, **10** : 645-674.

Adresse de l'auteur : Yvan LEPAGE

Laboratoire d'Anthropologie, U.L.B.,
avenue Ad. Buyl, 129,
B 1050 Bruxelles.